LE COLLEGE EN 2016, C'EST :

- **Plus d'heures pour le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants**
  - Pour un collège avec une classe par niveau : 12 heures contre 2 aujourd'hui. **→ 60 heures pour le travail en groupes à effectifs réduits et la co-intervention pour un collège de 500 élèves (5 classes par niveaux) à la rentrée 2017** (55 heures à la rentrée 2016)**.**

- **Un apprentissage avancé et renforcé de la deuxième langue vivante**
  - Tous les élèves commencent l'apprentissage de leur deuxième langue vivante en classe de 5e. **→ 54 heures supplémentaires en langue vivante 2 sur l'ensemble de la scolarité au collège pour tous les élèves.**

- **Un accent mis sur la diversité linguistique**
  - Les élèves qui bénéficient de l'enseignement d'une langue vivante étrangère autre que l'anglais à l'école élémentaire peuvent se voir proposer de poursuivre l'apprentissage de cette langue en même temps que l'enseignement de l'anglais dès la classe de sixième.

- **Un accompagnement personnalisé pour tous les élèves**
  - **3 heures d'accompagnement en classe de sixième.**
  - **Au moins 1 heure d'accompagnement en classe de cinquième, quatrième et troisième.**
  - L'accompagnement personnalisé permet d'acquérir des méthodes (prendre des notes, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, faire une recherche documentaire), de progresser dans différentes matières, d'approfondir ses connaissances.

- **Des enseignements pratiques interdisciplinaires pour construire et approfondir ses connaissances et ses compétences par des réalisations concrètes.**
  - **8 thématiques de travail interdisciplinaires.**
  - Au moins deux thématiques différentes suivies chaque année par les élèves.
  - Au moins six thématiques différentes suivies par les élèves au cours de leur scolarité au collège.
  - **Des enseignements qui incluent l'usage des outils numériques et la pratique des langues vivantes étrangères.**

- **Un enseignement pratique interdisciplinaire dédié aux Langues et cultures de l'Antiquité et un enseignement de complément de langue ancienne**
    - Un enseignement pratique interdisciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité qui favorise la connaissance des cultures classiques en mobilisant aussi l'histoire, les arts plastiques, etc.
    - En complément, pour les élèves qui le souhaitent, un enseignement de langue ancienne d'une heure en classe de cinquième, de deux heures en classe de quatrième et en classe de troisième.
    - Une association plus étroite de l'étude de la langue ancienne et de l'étude de la culture et de la civilisation antiques.

- **Des horaires garantis dans chaque matière.**
    - **Aucune diminution des horaires par discipline par rapport à l'existant.**
    - **Des temps pour travailler différemment** :
        - les temps d'apprentissage en petits effectifs pour permettre aux enseignants d'interagir davantage avec les élèves,
        - les temps d'accompagnement personnalisé pour s'assurer que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux et pour approfondir les apprentissages,
        - les enseignements pratiques interdisciplinaires pour permettre aux élèves d'apprendre à travailler en équipe, de proposer, de s'exprimer à l'oral, de conduire un projet.

- **Une organisation plus responsabilisante et collective**
    - De nouvelles modalités de constitution du conseil pédagogique, dont les membres sont désignés par le chef d'établissement sur proposition des équipes pédagogiques, qui favorisent l'exercice de ses compétences : concertation, réflexion et animation pédagogiques.
    - **Une autonomie pédagogique donnée aux équipes pédagogiques pour la constitution des groupes à effectifs réduits, l'organisation de l'accompagnement personnalisé et l'organisation des enseignements pratiques interdisciplinaires.**
    - **Une organisation des enseignements dans chaque établissement qui repose sur les équipes et les compétences en place, ainsi que sur les projets en cours.**

- **Une attention nouvelle portée au temps du collégien**
    - **Une pause méridienne d'au moins 1h30 assurée à chaque élève**
    - La bonne répartition de la charge de travail de l'élève dans la journée et dans la semaine mise au cœur de la construction de l'emploi du temps, avec :
        - **Une journée de classe de l'élève de sixième qui ne dépasse pas six heures**,
        - Dans toute la mesure du possible, une journée de classe de l'élève de cinquième, de quatrième et de troisième qui ne dépasse pas sept heures.

- **Un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté**
    - **Un conseil pour la vie collégienne installé dans chaque collège.**
    - Des actions relatives à la formation du futur citoyen et à la promotion des valeurs de la République et de la laïcité inscrites dans les projets d'établissement et particulièrement valorisées et explicitées auprès des parents d'élèves.
    - Des parents d'élèves mieux associés avec la mise en place d'un livret scolaire unique numérique, une association plus étroite à la prévention et à la remédiation du décrochage, et l'extension de la mallette des parents à l'ensemble des classes de sixième et de troisième

UN NOUVEAU COLLEGE CONÇU SUR LA BASE DE CONSTATS PARTAGES, EN S'APPUYANT SUR LES PRATIQUES QUI FONT LA PREUVE DE LEUR EFFICACITE DANS LES CLASSES ET GRACE A LA CONCERTATION

- **Des réponses construites sur la base de constats partagés**
    - Pour répondre au constat d'un collège qui ne garantit pas aujourd'hui l'acquisition des connaissances de base, le renforcement de l'acquisition des savoirs fondamentaux en combinant des apprentissages théoriques et pratiques.
    - Pour répondre au constat d'un collège aujourd'hui insuffisamment adapté à la diversité des élèves, la prise en compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous.
    - Pour répondre au constat d'un collège aujourd'hui insuffisamment adapté à l'évolution des élèves et de la société, de nouvelles compétences, adaptées au monde actuel, données au collégien et l'organisation d'un collège lieu d'épanouissement et de citoyenneté

- **Des réponses construites en s'appuyant sur ce qui marche sur le terrain**
    - Des évolutions construites sur la base des expériences qui ont fait la preuve de leur efficacité dans les classes, des pratiques des enseignants mais également de celles des associations partenaires de l'école.

- **Un mois de dialogue social avec l'ensemble de la communauté éducative et une adoption par le Conseil supérieur de l'éducation**